

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Machine de travail	O & K	TH 30	CH 5597 43

Constructeur	O & K ORENSTEIN & KOPPEL AG, D-4600 Dortmund
Identification	"TH 30" sur la plaquette du constructeur
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant dans le marchepied
N° du châssis	à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, devant le cylindre d'appui
Identification du moteur	"F6L 413F" à l'avant, en haut sur la soufflerie (plaquette)
Importateur principal	MBA Maschinen und Bahnbedarf AG, 8600 Dübendorf
Véhicule homologué	1 020 008

Châssis	
Nombre d'essieux	3 Nombre de roues 6
Direction	mécanique, avec assistance hydraulique
Transmission	*
Nombre de vitesses	*
Frein de service	Entraînement sur l'essieu double AR à air comprimé, 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service
Frein d'arrêt	(mécanique, à ressorts, à expansion interne, sur l'essieu double AR **)
Ralentisseur	frein à courants de Foucault, progressif
Contrôle 2 circuits	2 manomètres + témoin lumineux

Moteur	DEUTZ	Type	F6L 413 F
Marque	Y	Temps	4
Construction	D	Position	avant
Carburant	air	Nombre cylindres	6
Refroidissement	125	Course	130
Alésage	9567	CV-impôt	48,72
Cylindrée *	141	à l/min	2650
Puissance en kW	DIN 192	CV	
Bruit		d5/A à l/min	*
Silencieux	2 = 700 x ø 203 mm		
Mesure des gaz	*		
Déparasitage	-		

Carrosserie	grue
Nombre de portes	2 Indic. vitesse tachygraphe
Ceintures sécurité	- Rétroviseurs XXXX / gauche / droite
Cale	2/430x300x240 Atteilage -
Antivol	-
Nombre de places	t 3 av. 2 centre ar. 1 ++)
Dimensions	intérieur extérieur
Longueur	Empattements 4925 /
Largeur	2500 Essieu double av ar. 1400 /
Hauteur	3220 Voie av ar. 2090
Porte à faux	lat. Voies av - ar -
	av 3355 ar -
	ar 4925 Braquage ø g 19800 d 19600
Distance volant - vers l'avant du véhicule ->	2100

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	8900	16100	25000
Charge utile			-
Poids total	8900	16100	25000
Garantie fabr.			27000
Dimens. pneus	16.5 R 22.5	15 R 22.5	(Variantes
Ply/bars	20 / 7,75	18 / 7,75	voir
Charge	9800	16800	remarques)
pour V max	105	105	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			84 km/h
Vitesse maximale testée			- km/h

Equipement	CR	(E)	
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	séparés
Feux de position	R	(E)	
Feux rouges	Sl	(E)	
Feux stop	1	(E)	lat. HELLA K 12642 ar 2a (E)
Clignoteurs	av		I (E) ar I (E)
Catadioptres	av		
Feux de gabarit	av		
Feux complémentaires			
Eclairage plaque			1/ séparé
Essuie-glace			2/ balais avec/ sans lave-glace
Avertisseurs			HELLA el 20005 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail		
Marque et type	O & K TH 30		
Homologation N°	CH 5597 43		
Carrosserie	grue		
Places	total 3	avant	2
Poids à vide	25000	Carburant	D
Charge utile	=	CV-impôt	48,72
Poids total	25000	Cylindrée	9567

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Ces données sont indiquées sur la fiche des émissions.
- **) Frein à ressorts : pression de service par réservoir séparé; pression de libération de secours par réservoir séparé, commande par poussoir dans cabine; desserrage mécanique par vis aux cylindres.
- +) Insonorisation : compartiment du moteur, compartiment du filtre à air et canal d'air de refroidissement insonorisés; tôle d'absorption au-dessus de la boîte de vitesses et du frein à courants de Foucault; tôle d'absorption sous l'entraînement de la pompe; tabliers latéraux entre les roues avant et arrière; pots d'échappement entourés de manteaux d'ouate d'amiante.
- ++) Nombre de places : 1 place autorisée pour une personne dans la cabine de commande de la grue (la clé de contact doit être enlevée).

Inscription pour le permis de circulation:

- 139 - doit être enlevée avant la course: la clé de contact dans la cabine de commande de la grue (si elle est occupée par un passager);
- 140 - les béquilles doivent être repliées et assurées solidement avant la course;
- 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la tourelle pivotante doit être immobilisée, le crochet de grue;
- 137 - signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: l'extrémité de la flèche à l'avant et le crochet de grue (jaune/noir).

Lieu et date de l'homologation Dübendorf, 29.10.60

Service fédéral d'homologation